

RAPPORT DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Aussi, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 03 février 2022, le budget primitif 2022 sera, quant à lui, présenté lors de la séance d'un prochain conseil municipal qui aura lieu à l'issue d'un délai de 2 mois. Le débat n'a pas lui-même de caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

I. CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

Produit Intérieur Brut (PIB) – Après avoir lourdement chuté de 8% en 2020 sous les effets de la crise sanitaire et de l'arrêt des principales composantes de l'économie nationale, la croissance du PIB atteindrait, selon la dernière estimation de l'INSEE, 7 % pour 2021 en moyenne annuelle ce qui confirme le rebond attendu. En continuité de la fin d'année 2021, même si le gouvernement table sur une croissance de 4% pour 2022, deux facteurs viennent temporairement perturber en ce début d'année 2022 quelque peu la poursuite de cette dynamique : d'une part, la reprise épidémique, avec une cinquième vague mondiale et l'apparition du variant Omicron et d'autre part les difficultés d'approvisionnement, qui affectent particulièrement certains secteurs notamment le bâtiment avec pour conséquence l'augmentation le coût des matériaux sans parler des retards dans l'exécution des réalisations.

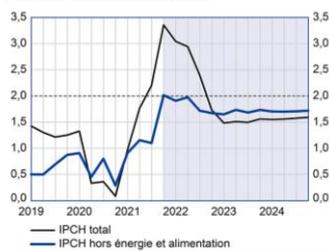
Le déficit public – Le déficit public s'était effondré en 2020 à 9,2 % du PIB en raison d'une part de toutes les dépenses engagées pour lutter contre les conséquences économiques de la crise sanitaire et d'autre part de la baisse des recettes au regard des exonérations de charges & d'impôts décidées. La prévision avancée dernièrement par le ministre des comptes publics ramène le déficit public à 7% du PIB pour 2021 et un objectif de 5% de déficit serait par ailleurs fixé pour 2022.

La dette publique – Sous l'effet d'un besoin de financer des déficits abyssaux, la dette publique au sens de Maastricht a progressé fortement depuis 2020 pour atteindre près de 116,3% du PIB (soit 2 834,3 Md€) selon les derniers chiffres de l'INSEE publiés le 17/12/2021. Il faut garder à l'esprit que cette dette pourrait avoir un impact sur nos finances locales en cas de rigueur budgétaire qui s'imposerait à l'état lequel serait alors tenté de diminuer les concours financiers qu'il alloue aux collectivités territoriales.

L'inflation – Après une année 2020 sans inflation du fait de la baisse générale d'activité (consommation & investissements), l'année 2021 enregistre un pic de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) à environ 3,4 % en fin d'année avec une forte contribution de sa composante énergétique. Selon les projections de la banque de France, elle repasserait au-dessous de 2 % d'ici fin 2022 et s'établirait ensuite à un rythme de 1,5-1,6 % en 2023 et 2024, portée alors par la dynamique retrouvée des prix des services. D'après les prévisions de l'INSEE, le début de l'année 2022 devrait encore être marqué par une inflation toujours forte globalement autour de 2,7% sur un an.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les fortes hausses de prix actuelles ont de toute évidence un impact direct sur les dépenses mais elles se transmettraient aussi pour partie aux salaires, conformément aux régularités historiques. C'est le cas en particulier du SMIC, revalorisé automatiquement en fonction de l'inflation au début du mois d'octobre (+ 2,2 %) et qui l'a été de nouveau dernièrement en janvier 2022 (+0,9%).

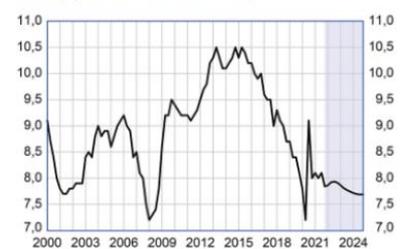
Enfin, l'inflation a une incidence sur la valeur locative retenue pour le calcul de la taxe foncière, la revalorisation

des valeurs locatives étant effectuée d'après la variation de l'indice IPCH depuis la loi de finances pour 2018 et non plus d'après une fixation parlementaire.

L'Emploi – Après une décrue amorcée depuis 2015 & un fort rebond à un niveau d'environ 9% à la fin de l'année 2020, le taux de chômage est revenu à son niveau d'avant crise soit autour de 8% pour s'établir à environ 7,7% en fin d'horizon de prévision.

Graphique 4 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Loi de finances

Promulguée le 30/12/2021, La loi de finances pour 2022 publiée au Journal Officiel du 30/12 dernier comporte peu de mesures impactantes pour le bloc communal contrairement aux précédentes Loi de finances qui avait mis en œuvre 2 grandes réformes des finances locales :

- La suppression de la taxe d'habitation avec en compensation la création d'un nouveau panier de ressources parmi lequel le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- La division par 2 des valeurs locatives des locaux industriels affectant directement, pour ce qui concerne notre collectivité, le niveau des bases de TFPB avec une compensation à l'euro près intégrant la dynamique des bases mais à un taux figé à 2020.

Conformément à l'engagement pris en loi de programmation des finances publiques 2018-2022, la stabilité des concours financiers est assurée avec la Loi de Finances pour 2022. Ainsi, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal est maintenue à son niveau de 2021 mais avec

un écrêtement de la Dotation forfaitaire (DF) et une augmentation des dotations de péréquation notamment de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). A titre indicatif la DF & la DSR se sont élevées respectivement à 236 K€ & 241 K€ en 2021 pour notre collectivité.

Le niveau historiquement élevé en 2020 & 2021 des dotations de soutien à l'investissement (comprenant DSIL & DETR) est reconduit pour 2022 mais serait fléché vers la rénovation et la transition énergétique.

Une réforme des indicateurs financiers de répartition des fonds de péréquation et de calcul des dotations est par ailleurs instaurée par la Loi de Finances 2022. Les communes considérées « riches » pourraient être impactées par cette réforme mais ces évolutions, si elles devaient nous concerner, sont introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027.

Enfin, on doit garder à l'esprit que le dispositif d'encadrement des dépenses locales dit « contrats de Cahors » s'arrête avec la dernière loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sans prévoir la suite. Une autre histoire commencera après la prochaine élection présidentielle ...

II – POSITIONNEMENT FINANCES LOCALES

Présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats :

Le tableau synthétique ci-après permet de positionner les données de notre commune par habitant par rapport à la moyenne de notre strate nationale.

SOURCES DGFIP https://www.impots.gouv.fr/c/zf1/communefp/flux.ex	MONTANT TOTAL K€			MONTANT EUROS PAR HABITANT					
	LOUVERNE			LOUVERNE			STRATE DE 3500 à 5000 H		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
				4256 hab	4323 hab	4396 hab			
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT									
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	4 104	5 738	4 225	964	1 327	961	1 048	1 069	1 043
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF	4 087	4 384	4 223	960	1 014	961	1 012	1 027	1 013
dont : Impôts Locaux	1 913	2 169	2 276	450	502	518	443	454	463
dont : Autres impôts et taxes	161	171	175	38	40	40	67	68	66
dont : Dotation globale de fonctionnement	479	468	468	112	108	106	145	147	147
dont : Produits des services et du domaine	467	493	345	110	114	79	80	83	64
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	3 086	4 670	3 103	725	1 080	706	911	927	900
CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF	2 856	3 109	2 868	671	719	652	829	836	815
dont : Charges de personnel	1 652	1 674	1 681	388	387	382	442	446	447
dont : Achats et charges externes	806	991	821	189	229	187	241	247	227
dont : Charges financières	53	47	49	13	11	11	23	22	20
dont : Subventions versées	211	113	107	50	26	24	50	51	49
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	1 018	1 068	1 122	239	247	255	137	142	143
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT									
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	2 570	3 926	3 066	604	908	697	441	460	430
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	540	360	900	127	83	205	73	73	51
dont : Subventions reçues	508	424	355	119	98	81	70	75	70
dont : Taxe d'aménagement		167	136		39	31		18	18
dont : FCTVA	144	271	376	34	63	85	38	44	45
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	2 689	3 513	1 829	632	813	416	446	480	410
dont : Dépenses d'équipement	2 363	2 401	1 584	555	555	360	344	372	302
dont : Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	309	228	243	73	53	55	78	77	78
Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C	119	-414	-1 238	28	-96	-282	5	20	-20
+ Solde des opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	1	0	0
= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	119	-414	-1 238	28	-96	-282	6	20	-20
Résultat d'ensemble = R - E	899	1 481	2 359	211	343	537	131	122	163
AUTOFINANCEMENT									
Excédent brut de fonctionnement	1 133	1 313	1 375	266	304	313	203	208	217
Capacité d'autofinancement = CAF	1 231	1 275	1 355	289	295	308	183	191	198
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	922	1 048	1 112	217	242	253	105	115	120
ENDETTEMENT									
Encours total de la dette au 31 décembre N	2 283	2 415	3 070	536	559	698	762	751	728
Annuité de la dette	363	275	292	85	64	66	100	97	97
FONDS DE ROULEMENT	1 561	2 023	3 317	367	468	754	337	336	380
ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE									
BASES									
Taxe d'habitation (y compris THLV)	4 447	4 596	4 678	1 045	1 063	1 064	1 382	1 423	1 437
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 916	7 033	7 525	1 390	1 627	1 712	1 220	1 251	1 275
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	168	176	176	39	41	40	26	27	27
Taxe									
Taxe d'habitation (y compris THLV)	632	654	665	149	151	151	197	203	205
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 217	1 443	1 544	286	334	351	230	237	242
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64	68	68	15	16	15	13	13	13

Concernant l'année 2020, il convient d'observer que :

- Les produits de fonctionnement par habitant de notre commune sont légèrement inférieurs à la moyenne de la strate nationale malgré l'appui des contributions directes (impôts locaux). A noter une relative faiblesse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) inférieure de 28% à la moyenne.
- Les charges de Fonctionnement par habitant ressortent à 706 € par habitant soit un montant inférieur de 21,6% à la strate ce qui traduit une maîtrise d'ensemble de nos charges de gestion dont un peu plus de la moitié se rapportent aux charges du personnel.
- Le résultat comptable de la section fonctionnement, en progression continue sur les 3 ans, représente de 1,7 à 1,8 fois la moyenne de la strate. Cet écart favorable se retrouve de la même façon au niveau des données d'autofinancement.
- S'agissant de l'encours total de la dette au 31/12, le montant par habitant s'élève à 698 € et reste en dessous de la moyenne de la strate qui est à 728 € malgré l'augmentation consécutive aux emprunts souscrits pour le financement du projet « Centre Bourg ».
- Concernant les éléments de fiscalité, si la Taxe d'habitation perçue par habitant (151 €) s'avérait inférieure de 26% environ à la moyenne nationale de la strate, la ressource de Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) par habitant apparaît en revanche nettement supérieure à cette moyenne soit + 45% ce grâce à la contribution des entreprises à caractère industriel.

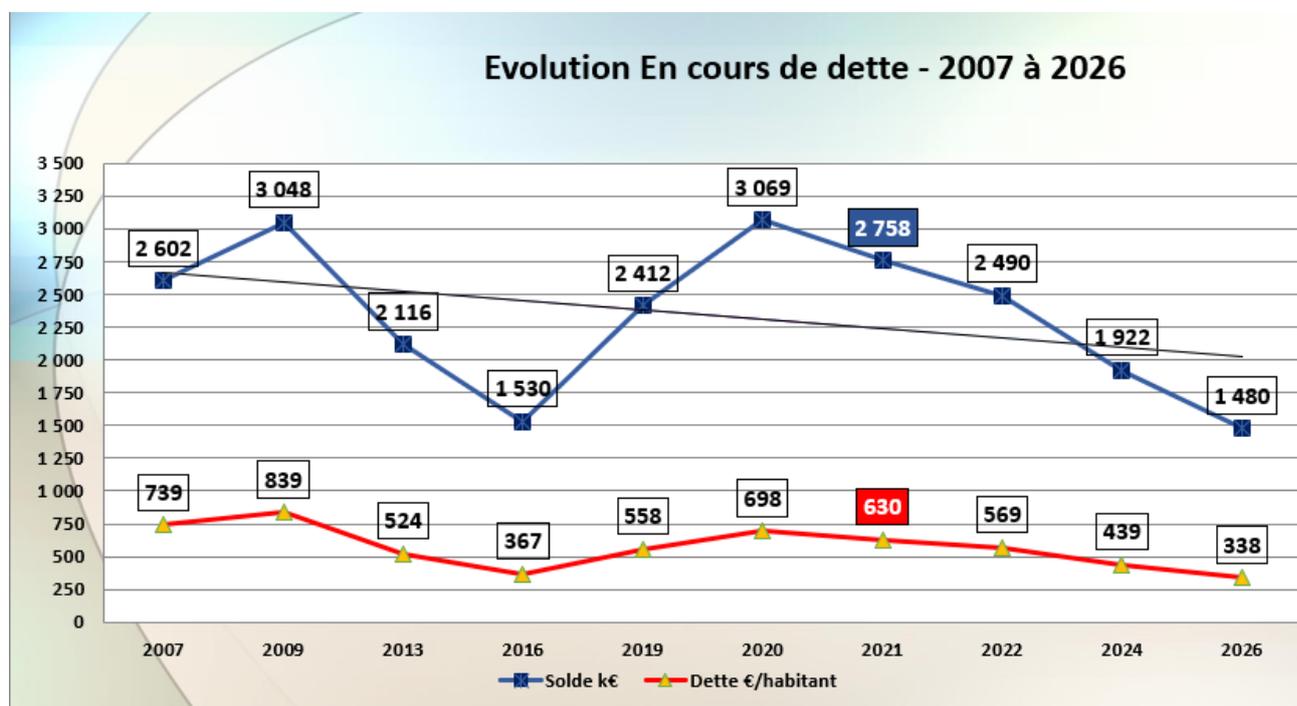
Il convient de rappeler que l'année 2019 a été marquée par des opérations exceptionnelles sur cessions sans impact en résultat mais qui ont eu pour effet de gonfler pour 1351 K€ les produits et charges de fonctionnement dans les données DGFIP ce qui conduit à une lecture erronée par rapport à la moyenne de la strate ainsi que dans l'analyse de l'évolution 2018/2020.

III. POINT SUR L'ENDETTEMENT

ETAT DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL

ETABLISSEMENT BANCAIRE	ANNEE REALISATION	TAUX CONTRACTUEL		DUREE (ANNEE)	CAPITAL		%
		INDEX	MONTANT		INITIAL	CRD 31/12/2021	
CAISSE DES DEPOTS	2004	LIVRET A		28	91 831	41 297	
CREDIT MUTUEL	2007	FIXE	4,24	20	300 000	115 820	
CREDIT MUTUEL	2007	FIXE	4,08	15	550 000	47 573	
CREDIT AGRICOLE	2009	FIXE	4,46	15	450 000	114 955	
CREDIT AGRICOLE	2009	CAPE	3,10	12	335 642	91 677	
CREDIT AGRICOLE	2014	FIXE	3,68	15	280 000	154 482	
CREDIT AGRICOLE	2017	FIXE	1,40	15	800 000	577 350	
CREDIT AGRICOLE	2018	FIXE	1,55	15	400 000	325 392	
CREDIT AGRICOLE	2018	FIXE	1,15	15	400 000	350 546	
CREDIT AGRICOLE	2019	FIXE	1,15	15	100 000	938 536	
	2020				900 000		
TOTAL DETTE AU 31/12/2021						2 757 628	100,0%
DONT REPARTITION PAR TAUX (avec indication taux moyen)		FIXE	1,74		2 624 654	95,2%	
		CAPE	3,10		91 677	3,3%	
		LIVRET A	1,30		41 297	1,5%	

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2021 au niveau du budget principal pour lequel l'encours de la dette s'élève à 2.757.628 € au 31/12/2021 avec un taux moyen de 1.8%. Près de 95% de la dette étant en taux fixe, le risque taux est quasiment inexistant.



En cours de dette calculé avec subvention remboursable CAF (50 K€ - 0% - 10 ans)

Dette € par habitant calculée avec population légale au 01/01 de chaque année (source DGFIP)

Au 31/12/2021, notre capacité de désendettement (en cours de dette divisé par l'épargne brute) est de 1,77 années (1,96 années sans tenir compte des 150 K€ de contribution du budget annexe lotissement).

Notre encours de dette par habitant s'élève à 630 € au 31/12/2021 & diminue d'ici 2026 à nombre d'habitants constant.

ETAT DE LA DETTE BUDGETS ANNEXES

ETABLISSEMENT BANCAIRE	ANNEE REALISATION	TAUX		DUREE (ANNEE)	CAPITAL	
		NATURE	MONTANT		INITIAL	CRD 31/12/2021
CREDIT FONCIER	2012		5,26	24	600 000	375 000
CREDIT MUTUEL	2015		2,18	15	60 000	38 299
TOTAL DETTE AU 31/12/2021 - MAISON DE SANTE						413 299

ETABLISSEMENT BANCAIRE	ANNEE REALISATION	TAUX		DUREE (ANNEE)	CAPITAL	
		NATURE	MONTANT		INITIAL	CRD 31/12/2021
CREDIT AGRICOLE	2022	FIXE	1,02	20	200 000	
CREDIT AGRICOLE	2022	FIXE	0,57	10	40 000	
CREDIT AGRICOLE	NON REALISE	FIXE	0,85	15	70 000	
TOTAL DETTE AU 31/12/2021 - CELLULES COMMERCIALES						NON REALISE AU 31/12/2021

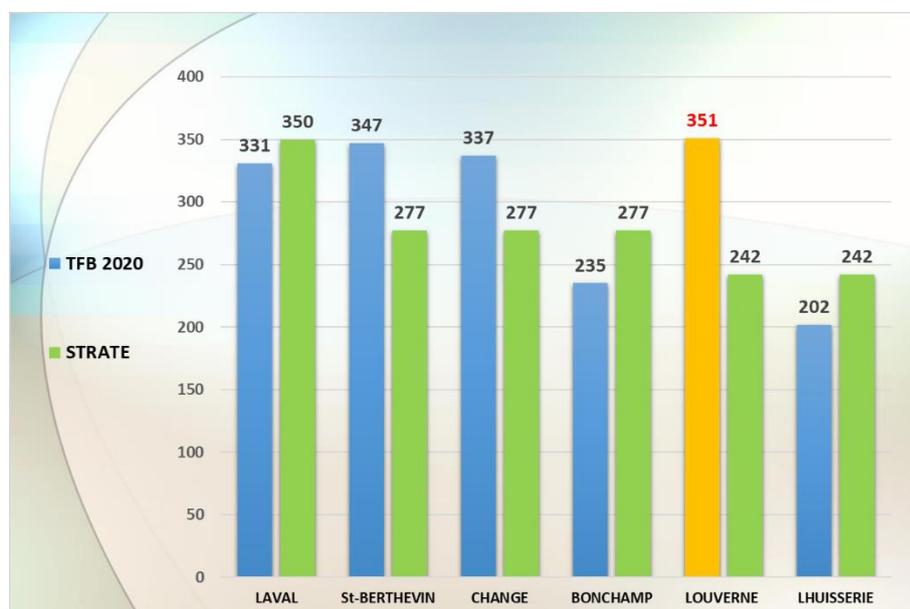
IV. POINT SUR NOTRE FISCALITE

Références fiscales locales :

Communes	Population légale 01/01/2020 (source DGFIP)	TAXE HABITATION (TH)			TAXE FONCIERE BATI (TFPB)			TAXE FONCIERE NON BATI (TFPNB)		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
LAVAL	52 284	19,96	19,96		25,91	25,91	45,77	35,95	35,95	35,95
St-BERTHEVIN	7 585	15,00	15,00		22,80	22,80	42,66	38,98	38,98	38,98
CHANGE	6 211	11,95	11,95		18,40	18,40	38,26	32,00	32,00	32,00
BONCHAMP	6 230	16,92	16,92		23,18	23,18	43,04	41,65	41,65	41,65
LOUVERNE	4 396	14,22	14,22		20,56	20,56	40,42	38,44	38,44	38,44
LHUISSERIE	4 397	14,78	14,78		25,34	25,34	45,20	39,09	39,09	39,09

On rappelle que suite à la réforme de suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) afférente aux résidences principales initiée à compter de 1998 & qui concernera tous les contribuables au-delà du 31/12/2022, la TH n'est plus perçue par les communes à compter de 2021. Afin de préserver leurs ressources, un mécanisme de compensation sans impact pour le contribuable a été mis en place avec réaffectation de la part départementale de la TFPB (dont le taux est de 19,86%) ce qui explique la variation de taux entre 2020 & 2021.

De façon constante, notre commune se situe en second rang en taux TFPB avec un taux inférieur aux communes voisines à population plus importante (excepté CHANGE)



Comme évoqué précédemment, la contribution importante du foncier industriel se traduit par des ressources TFPB/habitants supérieures de 45% à celles de notre strate. (soit 351 € contre 242 €)

V. PROJECTION 2022

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL - SECTION FONCTIONNEMENT								
LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021		2022	
	Réalisations CA	Réalisations CA	Réalisations CA	Réalisations CA	Prévisions BP + DM	Approche CA	Prévisions DOB	
RECETTES								
Remboursement charges personnel	70 454	47 087	39 419	103 152	50 000	50 868	20 000	
Produit des services et ventes (hors produits exc)	455 459	466 691	493 445	345 207	427 543	432 136	445 207	
Contribution directes Louvermé	1 823 476	1 913 480	2 164 732	2 278 443	2 310 000	1 699 302	1 770 000	
Autres contributions	580 768	543 695	520 295	480 606	444 191	475 031	439 220	
Dotations et subventions	867 256	857 548	796 738	843 699	822 860	1 644 148	1 611 610	
Revenus des immeubles	142 150	170 533	144 783	69 504	30 000	60 607	70 000	
Produits exceptionnels et financiers	37 852	19 803	12 086	30 676	5 000	21 653	5 000	
TOTAL RECETTES A	3 977 416	4 018 837	4 171 499	4 151 287	4 089 594	4 383 745	4 361 037	
DEPENSES								
Achat	503 042	532 117	553 328	470 012	552 350	480 502	563 000	
Services extérieurs	194 329	169 471	337 989	286 961	312 000	172 121	398 000	
Autres services extérieurs	112 135	106 958	100 058	64 180	99 000	86 580	117 000	
Impôts et taxes	14 615	18 466	16 843	11 237	12 800	14 531	14 500	
Charges du personnel	1 791 426	1 696 656	1 713 238	1 784 582	1 890 000	1 855 604	2 008 000	
Rembst taxe Jeunes Agriculteurs+ FPIC	16 786	17 270	5 100	7 893	8 000	6 430	9 000	
Autres charges de gestion courante	306 807	325 441	379 142	304 889	369 906	333 757	349 526	
Charges exception et provisions (67 & 68)	13 072	20 355	482	3 747	7 500	1 110	7 000	
SOUS TOTAL DEPENSES	2 952 213	2 886 734	3 106 179	2 933 500	3 251 556	2 950 635	3 466 026	
Intérêts	53 285	53 414	47 314	48 924	44 046	44 048	43 977	
Capital de la dette	277 755	313 128	227 947	242 708	310 874	310 874	317 740	
TOTAL DEPENSES B	3 283 253	3 253 277	3 381 440	3 225 132	3 606 476	3 305 556	3 827 743	
Autofinancement net des invest C=A-B	694 163	765 561	790 058	926 156	483 118	1 078 189	533 295	
AUTRES								
Lotissement	180 844	150 000	150 000	150 000	220 000	150 000	250 000	
Travaux en régie	73 935	0	108 863	34 303	35 000	16 777	0	
Dépenses imprévues					70 000	0	70 000	
TOTAL EXCEPTIONNEL D	254 779	150 000	258 863	184 303	185 000	166 777	180 000	
Autofinancement apparent E=C+D	948 942	915 561	1 048 921	1 110 459	668 118	1 244 966	713 295	
autof. Appar. D	948 942	915 561	1 048 921	1 110 459	668 118	1 244 966	713 295	
Rbst Capital/Dette F	277 755	313 128	227 947	242 708	310 874	310 874	317 740	
Dotations aux amortissements G	225 643	210 588	209 081	231 484	236 300	235 708	207 000	
Reports	8 283	0	0	0				
RESULTAT DE CLOTURE J=H+I	1 009 337	1 018 102	1 067 787	1 121 683	742 692	1 320 132	824 035	

ANNEE 2021

Le réalisé de l'année 2021 affiche une projection de résultat de clôture supérieur à celui de 2020 & aux 3 années précédentes à savoir 1.320 K€ contre 1.122 K€ en 2020 soit une variation de +198 K€ provenant principalement de l'augmentation des recettes (+232 K€ hors tx en régie) alors que les dépenses sont restées quasiment stables au niveau global sur l'ensemble des postes. Ceci étant, même si la maîtrise des dépenses est effective, la conclusion de leur stabilité globale doit être pondérée dans la mesure où l'augmentation attendue des charges de personnel (+71 K€) a été compensée par une baisse significative des services extérieurs du fait de la non réalisation de travaux d'entretien (voirie notamment) qui se retrouvent ipso facto reportés sur 2022.

Il est utile de préciser qu'au moment de l'établissement du budget primitif 2021, en raison d'une part d'un contexte sanitaire très incertain et d'autre part d'un manque de lisibilité de l'impact des réformes TH & impôt de production, les prévisions de recettes 2021 (hors lotissement & travaux en régie) avaient été positionnées par mesure de prudence à 4.090 K€ ce qui conduisait à envisager un résultat de clôture à 743 K€ qui s'avère donc in fine très inférieur aux réalisations approchées.

ANNEE 2022

Les prévisions de recettes (hors lotissement & travaux en régie) sont positionnées pour 2022 globalement à 4.361 K€ soit quasiment au niveau de celles réalisées en 2021. Ces recettes prévisionnelles intègrent une hausse des contributions directes consécutive à la revalorisation des valeurs locatives de la TFPB (en principe 3,4%) ainsi que le maintien global du niveau 2021 des dotations & subventions (sauf Dotation de Solidarité Communautaire). Compte tenu d'un contexte sanitaire encore compliqué à ce jour, le principe de prudence a été retenu pour ce qui concerne les revenus des immeubles & les produits des services.

S'agissant des charges prévisionnelles 2022 (hors frais financiers & dépenses imprévues), elles sont positionnées à 3.466 K€ contre 2.951 K€ de réalisé 2021 soit une augmentation très significative de 515 K€ qui s'analyse principalement par une hausse :

- De 216 K€ des postes de dépenses d'entretien (conséquence entre autres du report de travaux non réalisé 2021 comme expliqué précédemment)
- De 152 K€ des charges de personnel considérant qu'elles évolueraient de 8.2 % par rapport aux réalisations 2021 en raison d'une part des revalorisations de salaires (impact augmentation indirect SMIC, mise en en place Complément Indemnitaire Annuel, etc.), d'autre part de la hausse de 30% de la cotisation statutaire et enfin du coût du nouveau poste de chargé de communication en cours de recrutement.

Le niveau d'accompagnement financier des associations prévu est maintenu au niveau habituel.

Les dépenses imprévues sont retenues pour un montant identique au passé (70 K€) et les recettes exceptionnelles provenant du budget annexe lotissement sont portées à 250 K€ au lieu des 150 K€ habituels pour tenir compte de la subvention MEDUANE qui est inscrit en section investissement dans le cadre du lotissement de la « Grande Motte »

Compte tenu de ces prévisions, l'autofinancement apparent s'établirait prudemment à 713 K€ pour 2022, montant inférieur aux réalisés des années 2017 à 2021 et le résultat 2022 de clôture ressortirait à 824 K€ alors qu'il dépassait 1 M€ en réalisations pour chacune des 5 années précédentes.

VI. SECTION INVESTISSEMENT – PROJETS 2022

Ce résultat prévisionnel 2022 de clôture de la section fonctionnement d'un montant de 824 K participe au financement des investissements et est repris dans le tableau de la section investissement ci-après :

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL - SECTION INVESTISSEMENT								
LIBELLE	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022			2021	2022		
	REALISE	DEPENSES ENGAGEES	DEPENSES NOUVELLES	INSCRIT BP (prévision)	REALISE	RECETTES ENGAGEES	RECETTES NOUVELLES	INSCRIT BP (prévision)
Travaux en régie (report section fonctionnement)		0	0	0				0
FCTVA				0	223 958		353 000	353 000
Taxe d'Aménagement			180 000	180 000	121 202			0
Subvention d'équipement personnes privées	230		2 000	2 000				0
Subv Equipement Méduane Habitat Cession	50 000	117 500	288 500	406 000	466 063			0
Centre bourg - Tx réhabilitation	354 201	217 236	30 000	247 236	55 958	75 000	257 988	332 988
Achat terrains non bâtis	15 735	300		300				0
Groupe scolaire, sécurisation - Mairie site internet	72			0				0
Logements instituteurs et poste - Tx Isolation	168 361	18 719	10 000	28 719	59 441	42 876	0	42 876
Divers Bâtiments	23 375	113 129	30 000	143 129				0
Restaurant scolaire			120 000	120 000				0
Agrandissement team VTT			45 000	45 000				0
Divers voirie, éclairage, piste cyclable	96 614	99 311	280 000	379 311	23 957	12 331	68 621	80 952
Aires de quartier, Vannerie, hameaux, jardins fam, cimetiere, si	23 198	3 470	115 000	118 470	2 000			0
Achats de Matériels	97 905	44 405	81 000	125 405	1 899			0
Installations sportives (extension salle de sports HB)	1 603 794	419 385	60 000	479 385	136 275	217 393	111 764	329 157
Installations sportives (extension vestiaires foot)			180 000	180 000				0
Installations sportives (Terrain synthétique)			72 000	72 000				0
Espace Jeunesse	21 182	643 420	140 000	783 420		100 000	287 365	387 365
Batiment 10 pl St Martin (ancienne mairie)			30 000	30 000				0
Longères		2 168	52 000	54 168				0
Le vallon de BARBE	22 051	1 125	530 000	531 125				0
Projet Nouvelle Salle			1 000 000	1 000 000				0
Provisions acquisitions			200 000	200 000				0
Provisions site Culturel (études)			50 000	50 000				0
Dépenses imprévues et divers	188 748		42 412	42 412		570		570
SOUS- TOTAL	2 665 467	1 680 167	3 537 912	5 218 079	1 090 753	448 170	1 078 738	1 526 908
Résultat prév. 2021 Section fonctionnement							824 035	824 035
Amortissements					235 708		207 000	207 000
Emprunts - remboursements / souscription	310 874		317 740	317 740		1 675		1 675
Affectation Résultats exercice N-1								
Section Fonctionnement / Résultat 2021					1 121 683		1 320 132	1 320 132
Section Investissement / Résultat 2021					0		-528 197	1 656 069
Section investissement / Report 2020					0		2 184 267	
TOTAL	2 976 341	1 680 167	3 855 652	5 535 819	2 448 143	449 845	5 085 974	5 535 819

Compte tenu des dépenses engagées au 31/12/2021 d'un montant de 1.680 K€ et de dépenses nouvelles d'investissements chiffrées à 3.538 K€ auxquelles s'ajoute 318 K€ de remboursement de la dette, il serait inscrit 5.536 K€ au BP 2022.

Le programme de dépenses d'investissements 2022 retient :

- La finalisation de projets dont la réalisation a pris du retard parmi lesquels l'achèvement de l'aménagement du centre-ville, la démolition des longères, l'extension de la salle Hélène Boucher mais aussi la construction de l'espace jeunes qui ne fait que débuter,
- Le coût des travaux d'agrandissement du local « TEAM VTT », d'extension des vestiaires du Foot & d'entretien des bâtiments (notamment la toiture du restaurant scolaire),
- La poursuite de travaux de réfections des trottoirs, d'aménagements de quartiers, de l'éclairage & des voiries (notamment route du Pont Martin) sans oublier les investissements récurrents tels les besoins des différents services en matériels,
- L'inscription de provisions positionnées d'une part en prévision d'éventuelles acquisitions immobilières et d'autres part au titre de projets planifiés ou à l'étude notamment « terrain

synthétique » (participation LAVAL AGGLO), « site culturel », « vallon de Barbé », « réhabilitation du bâtiment 10 place St Martin » et construction d'une nouvelle salle de loisirs destinée à la location.

Pour financer ce programme d'investissement, outre le résultat 2022 de la section fonctionnement (824 K€), contribueront l'affectation des résultats significatifs attendus pour 2021 toutes sections confondues (2.976 K€), le FCTVA estimé à 353 K€ ainsi que les subventions d'un montant de 1.173 K€ (dont 448 K€ sont engagées au 31/12/2021).

Il est rappelé que ce programme d'investissements ne tient pas compte de l'acquisition d'une ou plusieurs cellules commerciales que notre commune est ou sera amenée à effectuer dans le cadre d'un portage foncier pour aider à l'installation de nouveaux commerces. Ainsi, suivant délibération adoptée en Conseil Municipal du 21/09/2021, un budget annexe a été ouvert à ce titre pour distinguer les opérations consacrées aux cellules commerciales et permettre d'assurer un meilleur suivi de l'activité.

ENJEUX POUR LA COMMUNE

Avec la réduction du levier fiscal direct réduit à la seule taxe foncière, l'enjeu de demain pour notre collectivité reste, comme l'an passé, la capacité de piloter nos dépenses dont la maîtrise devient de plus en plus difficile.

Aussi les objectifs ciblés lors du DOB de 2021 sont reconduits à savoir :

- Avoir pour **objectif de préserver la qualité du service public** pour orienter utilement nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- **Trouver de nouveaux commerces** sachant notre commune n'est pas reconnue zone de carence
- **Maintenir la maîtrise de nos frais de fonctionnement et notamment des charges de personnel**, même dans le contexte du développement de nos services **pour préserver notre capacité d'autofinancement & garantir une capacité d'investissement significative.**
- **Poursuivre notre programme d'investissements** pour répondre aux besoins exprimés et à l'évolution démographique de la commune
- **Être prudent dans nos investissements afin ne pas recourir démesurément à l'emprunt** car il faut avoir à l'esprit que les contributions de Laval Agglomération et les dotations de l'état pourraient avoir à moyen & long terme une tendance baissière compte tenu de la détérioration de la situation financière au niveau national.
- **Poursuivre avec Laval Agglomération la recherche dynamique de recettes foncières industrielles supplémentaires au travers du développement des entreprises** (extensions, créations...).
- **Maintenir les taux de notre foncier bâti pour conserver notre attractivité.**

Nos leviers

1 – **Suivre le développement industriel** source de TFPB malgré une dynamique moindre que par le passé du fait de la réforme de la baisse des impôts de production.

2 – **Maitriser les charges de fonctionnement & leur évolution par rapport à celle des recettes**

3 – **Planifier nos investissements** au regard de notre capacité d'autofinancement, des dépenses récurrentes, de l'évolution de notre dette & de l'opportunité d'octroi de subventions.

4 – **Optimiser la recherche de subventions** pour financer nos projets d'investissements

5 – **Poursuivre un développement maitrisé et régulier de nos zones d'habitat**

6 – **En cas de besoin agir sur le taux du foncier Bâti** qui reste désormais notre seul moyen d'action en matière de contributions directes

Fait à LOUVERNE le 03/02/2022